

Optimist International a pour politique de payer les frais de déplacement (coûts de transport et indemnité quotidienne) aux personnes autorisées à voyager dans l'exercice de leurs fonctions au bureau d'Optimist International. Optimist International s'attend à ce que ceux qui voyagent aux frais d'Optimist International utilisent judicieusement les fonds de l'organisation par tous les moyens sans compromettre un confort raisonnable pour le voyage et que leurs affaires personnelles peuvent se concilier avec les obligations reliées au temps de voyage.

- A. Tous les tarifs aériens doivent être réservés au moins 21 jours avant le départ. Tout écart par rapport à cette politique doit être approuvé par le directeur général au préalable, sinon, un remboursement, au tarif le plus bas, basé sur une réservation de 21 jours avant le départ sera versé, ou;
- B. Le tarif de train ne peut excéder le tarif aérien le plus bas, comme décrit au point « A » ci-dessus, ou;
- C. Concernant le déplacement en automobile au tarif par mile (ou par kilomètre) et en devises américaines, comme indiqué au calendrier maître des voyages et des indemnités quotidiennes, le remboursement total ne devrait pas excéder le plus bas tarif aérien comme décrit au point « A » ci-dessus, incluant le garage, le stationnement, les frais de postes de péage et tout autre frais de déplacement divers.

Le taxi et la limousine de l'aéroport sont autorisés pour les correspondances aériennes et ferroviaires. Les frais quant au stationnement à l'aéroport sont également remboursés dans la mesure où la personne réside à dix miles (ou environ seize kilomètres) ou plus du terminal aérien et que le transport commercial n'est pas disponible. Si deux personnes autorisées ou plus voyagent ensemble dans la même automobile, une seule recevra l'indemnité pour le millage (ou le kilométrage) effectué. Dans le cas où plusieurs dirigeants internationaux effectuent un déplacement régional et que ce déplacement comporte deux rencontres officielles ou plus, des journées de voyage supplémentaires seront remboursées.

Le tarif normal de l'indemnité quotidienne doit être interprété comme s'appliquant à toute partie d'une journée. Les tarifs et les frais sont indiqués au calendrier maître des voyages et des indemnités quotidiennes d'Optimist International, lesquels apparaissant au tableau ci-joint.

Optimist International remboursera une personne conformément avec le calendrier maître des voyages et des indemnités quotidiennes à la réception de son rapport de dépenses signé et incluant tous les coupons du passager pour les voyages par avion ou par train. Le conseil d'administration doit établir annuellement les indemnités quotidiennes du calendrier maître des voyages et des indemnités quotidiennes.

Tout remboursement de dépenses qui n'est pas indiqué au calendrier maître des voyages et des indemnités quotidiennes doit être autorisé par le conseil d'administration, le président ou le directeur général.

Les membres de comités internationaux sont seulement autorisés à voyager dans le cadre de réunions désignées et prévues au budget. Seuls les membres de comités nommés peuvent recevoir un remboursement pour le déplacement aux réunions de comité autorisées. Le directeur général doit fournir à Optimist International le nom des agences de voyages autorisées et la liste des voyages approuvés pour tous les représentants.

Les frais engagés par tout dirigeant subséquent à la fin du mandat au bureau ne seront pas remboursés à l'exception des frais engagés par le président puisqu'il doit terminer 90 jours après la fin de son mandat.

En complément avec l'indemnité quotidienne, le coût réel d'un repas de midi au cours des réunions du conseil d'administration et des divers comités internationaux sera payé par Optimist International sans aucune déduction par rapport à l'indemnité quotidienne de bénévole.

Tous les rapports de dépenses des bénévoles doivent être soumis au bureau d'Optimist International dans les 30 jours suivant la réalisation de la dépense et au cours de l'exercice financier dans lequel la dépense a été effectuée. Aucune dépense par rapport à l'exercice financier ne sera autorisée si les rapports de dépenses ne sont pas reçus au bureau d'Optimist International au plus tard le 25 octobre suivant la fin de l'exercice financier du 30 septembre.

Concernant les jours où tous les repas sont fournis, les membres du conseil d'administration OJOI ne recevront pas une indemnité quotidienne.

Les frais de récupération des bagages seront remboursés jusqu'à concurrence de deux (2) bagages par personne, excluant toutefois les frais reliés au poids excédentaire des bagages.

Si un membre Optimiste doit recevoir une indemnité quotidienne, cette personne doit séjourner à l'hôtel engagé par contrat.

(Déc. 1976; mars 1978; mars 1984; juin 1987; mars 1989; mars 1990; déc. 1991; mars 1992; déc. 1993; déc. 1994; juin 1996; mars 1997; déc. 1997; nov. 2000; déc. 2002; déc. 2005; juil. 2008; déc. 2009; mars 2010)

Réaffirmé déc. 2012